# Bulletin Municipal

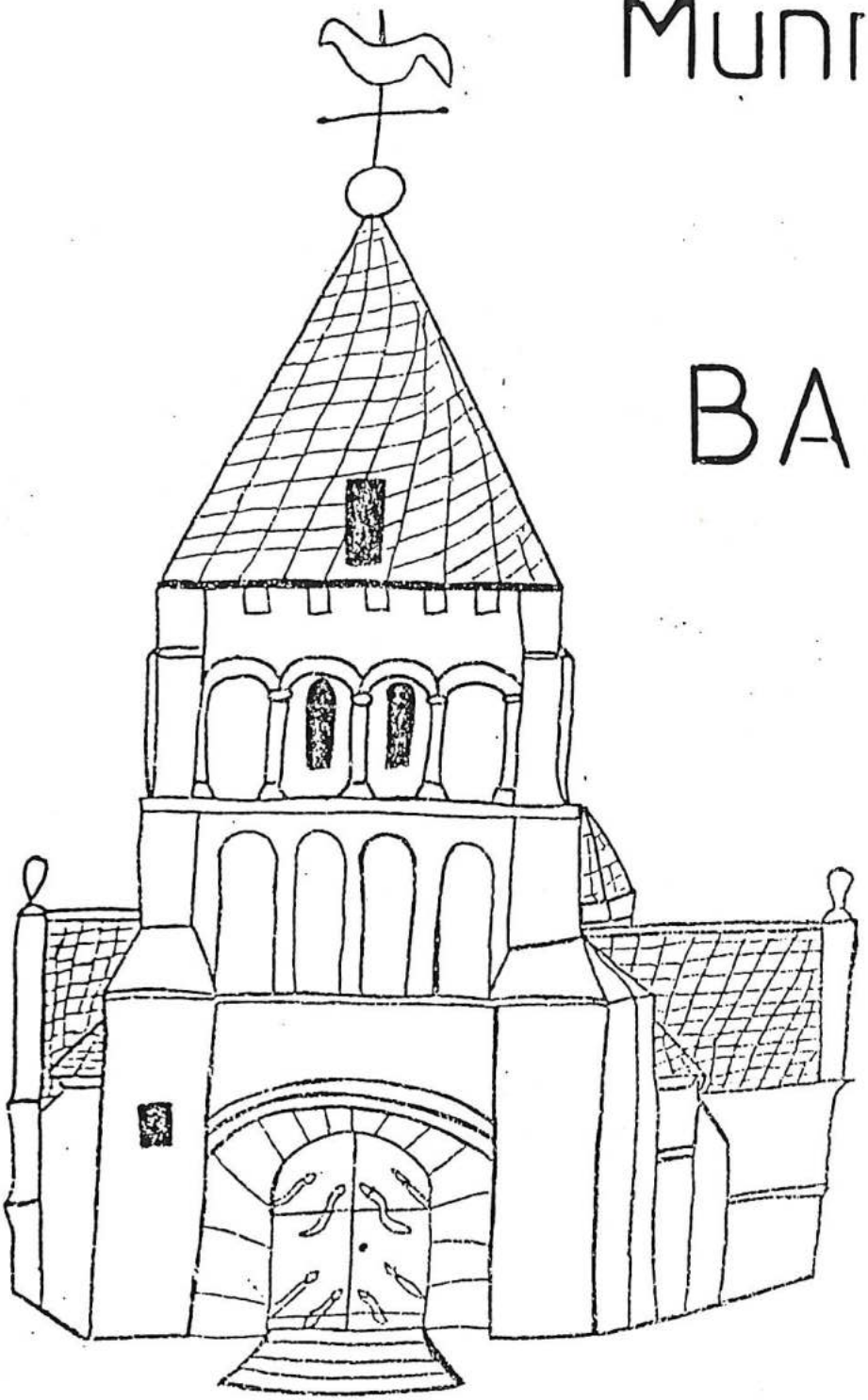

# BASLY

JANVIER 1986

## SECRETARIAT DE MAIRIE

Ouvert de 9 h. à 11 h.00
les MARDI
MERCREDI
JEUDI
VENDREDI
SAMEDI

Madame le Maire recevra le MERCREDI de 16 h.30 à 18 h.30

Mme le Maire et Messieurs les Adjoints sont à votre disposition à tout autre moment sur rendez-vous.

Secrétaire : Mme CARPOPHORE.

## BIBLIOTHEQUE

Ecole Primaire
MERCREDI de 17 h.00 à 19 h.00
SAMEDI de 17 h.00 à 19 h.00

## ORDURES MENAGERES

Les MERCREDI et SAMEDI matin

## FOMALITES ADMINISTRATIVES

Tout nouvel habitant sur la commune est invité à se faire connaître en Mairie, dés son installation

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

LEBOUCHER Benjamin
le 11 Août 1985 à CAEN

QUENAULT Jean-Denis
le 14 Août 1985 à CAEN

RENAUDE Raphäel
le 12 Août 1985 à CAEN

### MARIAGES

HEBERT Claudine et
VIGNERON Lionel le 22 Juin 1985

### RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

| Les jeunes gens nés au cours des mois de : | | devront se faire inscrire en Mairie dés : |
|---|---|---|
| JUILLET-AOÛT-SEPT.-OCT. 1968 | → | JANVIER 1986 |
| NOVEMBRE-DECEMBRE 1968<br>JANVIER-FEVRIER 1969 | → | AVRIL 1986 |
| MARS- AVRIL 1969<br>MAI-JUIN 1969 | → | JUILLET 1986 |
| JUILLET-AOÛT 1969<br>SEPTEMBRE-OCTOBRE 1969 | → | OCTOBRE 1986 |

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Numéro tiré à
220 exemplaires

# - LE MOT DE MME LE MAIRE -

Madame,
Monsieur,

En cette nouvelle année et à l'heure de la présentation des voeux traditionnels, le Conseil Municipal, le Bureau d'Aide Sociale et moi-même vous adressons nos meilleurs souhaits et sincères dévouements.

Cependant, en cette occasion j'évoquerai quelques préoccupations sur certains aspects de la décentralisation dont je vous avais déjà entretenus lors d'un précédent bulletin relatif au permis de construire.
Mais aujourd'hui, mes propos seront basés sur les effets de cette décentralisation et des conséquences financières que vont rencontrer les petites communes suite à ces dispositions et réformes établies pour le transfert des compétences.

Edicté par ses Lois et Décrets relatifs à la liberté des Communes et du transfert des compétences, l'ETAT se décharge de plus en plus de son rôle et de ses tâches qui lui incombaient auparavant, en allourdissant le circuit administratif, notamment par le doublement de ses services et bureaux (2 DASS, 2 DDE, Département, Région et autres administrations), entrainant un accroissement de charges financières au niveau des budgets locaux sans que la compensation versée par l'Etat soit pour autant équitable.

C'est pourquoi, j'oserai employer le slogan "Citoyens ouvrez vos porte-monnaie" car actuellement le budget d'une commune se compose essentiellement des ressources de vos impôts locaux et d'une partie versée par l'Etat appelée "Dotation Globale de Fonctionnement" qui en 1986 va subir une réforme voire l'amputation de 1/3 du produit global attendu revenant à la Commune, ce qui s'ignifie une perte pour l'investissement à réaliser, sans compter les autres projets de diminution du reversement de la T.V.A., du Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle, de la supression de la D.G.E., donc , ablation des ressources nécessaires à la prospérité d'une commune rurale.

De plus, comme je l'indiquais ci-dessus, nous allons supporter d'année en année un allourdissement considérable des charges communales par des prélèvements obligatoires pour les participations au Département, à la Région et voire dès la rentrée 86/87 aux frais de fonctionnement scolaires pour les enfants scolarisés hors de leur commune de résidence, tant en pré-élémentaire, élémentaire que pour les Collèges et les Lycées puisque ceux-ci sont transférés, les uns au département, les autres à la Région ; calcul analogue à celui du Contingent de l'Aide Sociale. Dépenses s'ajoutant à celles instituées depuis des années.

Dans ces conditions, comment voulez-vous ne pas éprouver des inquiètudes quant à l'avenir de nos petites communes et jusqu'où pourrons-nous tenir financièrement ! Tout porte à croire que ce système cherche, jour après jour, à indisposer, à bafouer, à compliquer la tâche de vos élus.

Claudette LEMARCHAND.

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 1985**

### COMPTE ADMINISTRATIF 1984

Le compte administratif approuvé à l'unanimité se présente comme suit :

| | | Réalisé | A continuer |
|---|---|---|---|
| DEPENSES | | 1.134.214,34 | |
| Dépenses de Fonct. | ..... | 861.516,24 | |
| Dépenses d'Invest. | ..... | 272.698,10 | 270.237,34 |
| RECETTES | | 1.489.481,21 | |
| Recettes de Fonct. | | 958.054,69 | |
| Recettes d'Invest. | | 531.426,52 | 320.719,10 |
| EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE | ... | 355.266,87 | 50.481,76 |

L'excédent sera repris au Budget Supplémentaire.

### BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 1985

Madame le Maire propose au Conseil la répartition de crédits supplémentaires pour certains postes et un prélèvement pour investissement.

Réajustement de crédits pour le chapitre 233 "Voirie" : dû à un supplément de travaux : 12.698,03 F., pour le C.D. 79 - C.D. 83 ; voir l'extension du trottoir fil d'eau devant la boulangerie et la réfection de 12 m. de canalisation devant le bar "Les Mouettes" pour cassure du réseau pluvial à cet endroit.

Il est également prévu une somme de 7.000 F. pour la réfection d'une partie du réseau d'eaux pluviales de la route de FONTAINE-HENRY pour remédier aux fréquentes inondations en modifiant dans un premier temps le raccordement de la grille existante sur le collecteur de 400 au carrefour des rues du Stade et de Fontaine-Henry. Si cette 1ère solution s'avère inefficace ; est prévu la construction d'un regard-grille sur l'ancienne conduite eaux pluviales face audit carrefour. Madame le Maire donne la raison de cette mauvaise évacuation des eaux pluviales. Il

apparaît que d'importants ruissellements d'eau proviennent du lotissement Emmanuel et de la rue de l'Eglise, ce qui laisse supposer que le puisard du lotissement Emmanuel est inefficace par temps d'orage et qu'il est illusoire de construire un 2ème puisard ou d'agrandir l'existant, la nature du sous-sol ne permet pas d'absorption à cet endroit.

Dans ces conditions, les eaux supplémentaires de ruissellement s'accumulent au point bas de la rue de Fontaine-Henry provoquant ainsi les inondations.

A été également abordé l'Economie d'Energie dans les classes mobiles et la suggestion d'une étude plus approfondie.

Après ces précisions, le Conseil à l'unanimité, approuve le Budget Supplémentaire, à savoir :

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses de Fonctionnement | ..... | 103.034,45 F. |
| Dépenses d'Investissement | ..... | 345.123,10 F. |

## TERRAIN VOLLEY - BASKET

Madame le Maire charge M. PENVERN de commenter les travaux effectués par la Commission sur ce projet.

Le devis retenu après appel d'offres, est celui de la SETEM pour une somme de 137.237,99 F. pour la variante sans bordurettes, ainsi que le devis de clôture retenu pour la somme de 29.650 F. T.T.C. présenté par l'Entreprise Georges HEBERT.

Après concertation, le Conseil propose :

1) L'agrandissement du terrain volley-basket ; supplément envisagé : 25.000 F. T.T.C.

2) Le remplacement de l'enrobé à chaud par de l'enrobé perméable.

3) Le remplacement de l'aco-drain par un drainage.

Donc, cette modification nécessite une nouvelle réunion et étude de la Commission de travaux que la consultation des entreprises sur ces modifications.

## LIGNE HAUTE TENSION

Suite à la délibération du 19 juin 1985 de refuser le passage de la moyenne tension "DOUVRES-BERNIERES" sur le territoire de la Commune de BASLY, nous avions obtenu gain de cause, la ligne passera sur la Commune de DOUVRES.

Quant à la haute tension 90 KV "DOUVRES-SAINT CONTEST", le Conseil est informé de la réponse de Madame BOUCHARDEAU dont vous trouverez une copie ci-après.

Mais, entre-temps, Madame le Maire recevait de la Direction de la Recherche et de l'Industrie, l'arrêté définitif du tracé de la ligne 90 KV, qui retient tout de même une modification souhaitée par notre Commune : le passage de cette ligne à égale distance entre BASLY et ANGUERNY, alors que le tracé initial se rapprochait beaucoup plus de notre Commune. Vous trouverez ci-après le tracé définitif de la ligne 90 KV.

## SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 1985

### TRAVAUX DE CHAUFFAGE DANS LE BÂTIMENT DE L'ANCIENNE ECOLE

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'en 1984, nous avions délibéré pour entériner une précédente décision datant d'un Conseil antérieur, à savoir le paiement des travaux engagés pour le chauffage par M. CHRETIEN, occupant des locaux à cette époque.

Mais, qu'aujourd'hui ce bâtiment vacant est mis à disposition des association et de la bibliothèque et lors de la mise en service de la chaudière celle-ci s'est avérée usée et hors état de fonctionner. Les réparations revenant plus chères que le matériel existant, il y avait la possibilité de revoir complètement le chauffage du bâtiment, actuellement équipé de 2 systèmes de chauffe.

La Commission des travaux s'est immédiatement penchée sur ce problème et a fait établir des devis.

Monsieur PENVERN évoque le principe retenu pour le chauffage du bâtiment qui comprend 1 Classe, la pièce destinée à l'informatique et d'autres pièces mises à la disposition des associations :

1) Installation de la chaudière en fonte avec brûleurs et tableau de commandes à l'extérieur sous l'escalier ;

2) Circuits indépendants avec horloges hebdomadaires de régulation pour la classe et les pièces diverses ;

3) Sonde extérieure pour l'ensemble des pièces sauf les classes par thermostat d'ambiance.

Les devis proposés sont ceux de :

| | | |
|---|---|---|
| L'Entreprise CHRETIEN | ..... | 49.554,21 F. T.T.C. |
| L'Entreprise CALLAWERT | ..... | 51.429,72 F. T.T.C. |

Monsieur SERRE demande des explications sur la régulation du chauffage en fonction de l'occupation des locaux. La Commission des travaux propose de réétudier la question pour affiner les heures de chauffe selon le calendrier proposé par les associations.

Le devis de l'Entreprise CHRETIEN est retenu à l'unanimité.

## TERRAIN DE VOLLEY - BASKET

Selon le voeu du Conseil Municipal, à savoir :

1) L'agrandissement de la surface du terrain,
2) Le choix d'un terrain perméable,

Monsieur PENVERN présente les devis de l'Entreprise :

| | |
|---|---|
| BRIARE ..... | 175.015,15 F. T.T.C. |
| ALAVOINE ..... | 233.977,81 F. T.T.C. |

La Société SETEM qui avait été retenue auparavant n'est pas compétente pour ce genre de terrain et a renoncé à sa réalisation.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal RETIENT et CONFIE les travaux à l'Entreprise BRIARE pour la somme de 175.015,15 F. T.T.C.

## ACCORD DE PRINCIPE POUR LE RAMASSAGE DU VERRE

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a chargé M. OUDIN de présenter une étude sur le ramassage sélectif au niveau du SIROM et lui passe la parole.

Le SIROM a pour préoccupation de minimiser le tonnage des ordures ménagères transportées à la décharge de LIVRY. Celui-ci a reçu une offre de service pour le ramassage du verre proposé par Mme RAOULT à TILLY-SUR-SEULLES, ce qui d'après les calculs présumerait une économie au niveau du SIROM de l'ordre de 12 à 20.000 F. par an. Avant toute adhésion définitive, le SIROM demande au Conseil Municipal son accord de principe sur la proposition de Mme RAOULT, sans engagement ferme du SIROM.

Monsieur SERRE demande quelle est l'économie prévisible par habitant. Si elle est de 20.000 F. pour le SIROM, elle sera dérisoire, soit 3 F. par habitant, mais nous pouvons toujours tenter l'expérience puisqu'elle n'est contraignante ni pour la Commune ni pour ses habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de BASLY donne son accord de principe au SIROM pour le ramassage sélectif du verre et autorise le dépôt de conteneurs sur la Commune.

## SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT

Madame le maire donne lecture du règlement du Syndicat d'assainissement qui doit être inséré à chaque accord de permis de construire, auquel est joint une demande d'autorisation de se raccorder au réseau public.

Vous trouverez ci-après le texte de ce règlement.

- - -

# ARRETES DU MAIRE

## STATIONNEMENT

ARRETE DU 11 décembre 1985

Article 1 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit dans les deux sens du CD 83, à la hauteur du café "Les Mouettes" jusque devant la propriété de M. et Mme BEAUX (1, route de Thaon) d'une part, et depuis l'intersection du CD 79 à l'angle de la Route de Fontaine-Henry.

Article 2 : Les mesures de signalisation seront prises en conformité des instructions interministérielles des 24 avril et 22 octobre 1963.

Article 3 : Les infractions aux dispositions de ce présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

LE MINISTRE DE
L'ENVIRONNEMENT

-CAB/PARL. 85/681-

Neuilly, le 23 DEC. 1985

Madame Le Maire,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le projet d'implantation de la ligne à 2 circuits 90 kV de raccordement du poste de DOUVRES dans les Vallées de la MUE, de la THUE et de la SEULLES.

Ainsi que vous le savez, l'instruction de ce projet, étant déconcentrée au niveau local, a été menée par le Commissaire de la République du département du Calvados.

Il apparait après enquête que plusieurs réunions ont été organisées pour rechercher, à la suite des observations présentées par les administrations et les élus intéressés, un tracé plus satisfaisant sur le plan de l'environnement. Un parti d'aménagement en souterrain n'a pu être retenu pour des raisons économiques (il est d'ailleurs rarement envisagé à cette tension, et sur une longueur aussi importante), pas plus qu'un projet alimentant le poste de DOUVRES selon un tracé entièrement différent. Le tracé initial a été en définitive modifié afin d'éloigner la ligne de 450 m vers l'Est du site inscrit de la Vallée de la MUE, de telle sorte que le point le plus rapproché se situe à environ 900 m du site. Cette modification ne supprimera pas tout impact paysager de l'ouvrage mais elle me parait constituer une amélioration sensible par rapport au tracé initialement envisagé.

... / ...

Madame LEMARCHAND
Maire de BASLY

14160 THAON -

Papier récupéré et recyclé.

14, Boulevard du Général Leclerc – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex – Téléphone : (1) 758.12.12 – Télex Denvir 620602 F

Il appartient désormais au Ministre du Redéploiement Industriel et du Commerce Extérieur de juger, compte-tenu des différentes contraintes en présence, de l'utilité publique de ce projet.

Je regrette de ne pouvoir répondre plus complètement à votre attente et je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Huguette BOUCHARDEAU.

Papier récupéré et recyclé.

FUTUR POSTE
DE DOUVRES
POSTE EXISTANT DE
ST CONTEST
A
Bracqueville
Basly
Colomby-sur-Thaon
Anguerny
Anisy
Mathieu
Villons-les-Anisy
Villons-les-Buissons
les Buissons
Cambes-en-Plasne
Cairon
le Vieux
Rosel
Buron
Gruchy
St Contest
Authie
Mâlon
la Folie
Galmanche
Avonde
le Mesnil
Bitot
Hameau de St-Louet
le Val Angot
les Longres
la Vallée de Galle
Clos de Blanc
le Trevet
la Mousse
Clos Perrelles
la Voie
la Couture
les Blancrottes
le Ciel du Val
le Long-But
le Vallon
la Lande
les Longs Champs
les Douze Acres
le Grand Clos
Delle Barbière
les Hauts Marquets
la Fosse
Maitre Jean
le Michelon
les Genetets
l'Epine
les Hauts Parquets
le Haut Chemin
Delle de la Hache
le Tondet
le Grand Clos
le Petit Hureny
la Londe
la Follutte
les Longs Champs
les Baudets
les Jeunes Parcs
D 141
D 220
D 79
D 126

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE

LA REGION DE THAON

# R E G L E M E N T

Textes de Loi faisant référence au présent règlement :

- Arrêté préfectoral du 16 Janvier 1964 portant règlement sanitaire départemental
- décret 64-262 du 14 mars 1964 portant conservation et surveillance des voies communales.
- Code de la Santé Publique : ART.L-33-34-35.

1°) OBLIGATION DE RACCORDEMENT :

Lorsque la voie publique desservant un immeuble est reliée au réseau d'assainissment, le raccordement souterrain de toutes les canalisations évacuant les eaux usées et les matières de vidange est obligatoire dans les 2 ans à compter de la mise en service du réseau d'égoût.

2°) DEMANDE BRANCHEMENT :

Toute demande de raccordement au réseau doit se faire par écrit sur le formulaire prévu à cet effet, à votre disposition en mairie. Les travaux ne doivent pas commencer avant d'obtenir une réponse favorable du Syndicat Intercommunal d'Assainissement (Mairie de Thaon).

3°) EXECUTION DES TRAVAUX :

Seuls, les travaux se situant à l'intérieur de votre propriété peuvent être effectués par vous-même. Il est interdit de toucher au réseau public ainsi qu'à la chaussée du domaine public.Les travaux de pose de siphon et de raccordement proprement dit doivent être exclusivement exécutés par la Sté.de Distribution GAZ & EAUX de Langrune s/mer gestionnaire de la station d'épuration et du réseau d'assainissement.

4°) PARTICIPATION FINANCIERE :

La Sté.GAZ & EAUX facture directement les travaux de branchement au demandeur. Ses tarifs sont définis selon le bordereau public du génie rural.

Ce paiement ne dispense pas de la PARTICIPATION AUX OUVRAGES GENERAUX DU SYNDICAT qui reste dûe au S.I.A.R. de THAON, selon l'article L 35-4 du Code Santé Publique, et dont le montant est fixé à 2000 F. Cette somme est réclamée au demandeur par l'intermédiaire du percepteur de Courseulles s/mer, quand les travaux sont achevés.

REMARQUE : Tout branchement clandestin sera sanctionné par une double participation aux ouvrages généraux du syndicat.

5°) RECEPTION DES TRAVAUX :

Tout raccordement devra faire l'objet d'une réception de travaux par la Sté.GAZ & EAUX. Il en est de même de toute modification ou extension d'installation. Cette réception de travaux sera exigée pour la délivrance de votre certificat de conformité.

6°) REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT :

Instituée par le Décret n°67945 du 24 Octobre 1967, la redevance d'assainissement réclamée aux usagers permet le fonctionnement de la station d'épuration. Elle est dûe 2 fois par an et est calculée suivant le volume d'eau consommé. Un forfait de 160m3 a été institué par le Conseil Syndical du S.I.A.R.T. pour les fermes.

7°) LOTISSEMENTS :

La demande de raccordement sera faite par écrit par le lotisseur sur le formulaire prévu à cet effet (en mairie) au syndicat d'assainissement. La facture relative aux travaux ainsi que la participation aux ouvrages généraux du S.I.A.R. de Thaon seront adressées à celui qui en aura fait la demande.

Le réseau intérieur du lotissement devra faire l'objet d'une réception favorable du S.I.A.R.T. et de la Sté.GAZ & EAUX.

8°) ENTRETIEN :

Le propriétaire est responsable de l'existence et de l'entretien des ouvrages d'assainissement, entre sa maison et le siphon.

9°) REGLEMENTATION :

Le déversement des eaux vannes est interdit dans les caniveaux et dans les bétoires.

Les descentes de gouttières ne doivent pas se déverser dans le réseau d'eaux usées.

La jonction de 2 conduites desservant 2 logements distincts est strictement interdite, ainsi que l'embranchement double pour les chutes de WC.

Le déversement du purin est interdit dans le réseau.

Il est interdit d'introduire dans les égouts toute matière solide, liquide, ou gazeuse susceptible de représenter un danger .

Les boucheries, charcuteries, restaurants et similaires sont tenus de poser avant le siphon un bac isolé pour les graisses.

Il en est de même pour les huiles et graisses de garages.

Les entreprises de produits agricoles et les garages possédant un poste de lavage de véhicules doivent poser avant le siphon un bac de décantation de boues.

---

# - LES ECHOS DE L'ECOLE -

## ECOLE MATERNELLE

Dans le but de maintenir l'effectif dans ses deux classes enfantines, Mme GAZENGEL attire l'attention des Parents pour la rentrée 86/87.

Elle leur demande, dans la mesure du possible, de limiter les demandes de dérogations pour les établissements voisins, sachant que la Commune a une capacité d'accueil suffisante pour assurer l'épanouissement pédagogique des petits et des grands.

Ce problème concerne chacun de vous, et à l'heure d'enseigner le civisme à vos enfants, pensez que la vie de notre Commune commence par le maintien de son école.

## INFORMATIQUE

L'ordinateur est arrivé à l'école primaire courant Juin, Dès le mois d'Août, une pièce dans le local scolaire a été aménagée à cet usage, pour sa mise en service dès la rentrée de Septembre.

Remercions nos institutrices qui n'ont pas hésité à faire le stage de formation pendant leurs congés pour guider vos enfants dans ce nouveau mode d'enseignement.

Quant à l'informatique pour tous " il reste quelques détails à règler". Priorité à l'enseignement.

**Basly**

# De jeunes Alsaciens reçus par la municipalité

E C H A N G E S C O L A I R E

avec

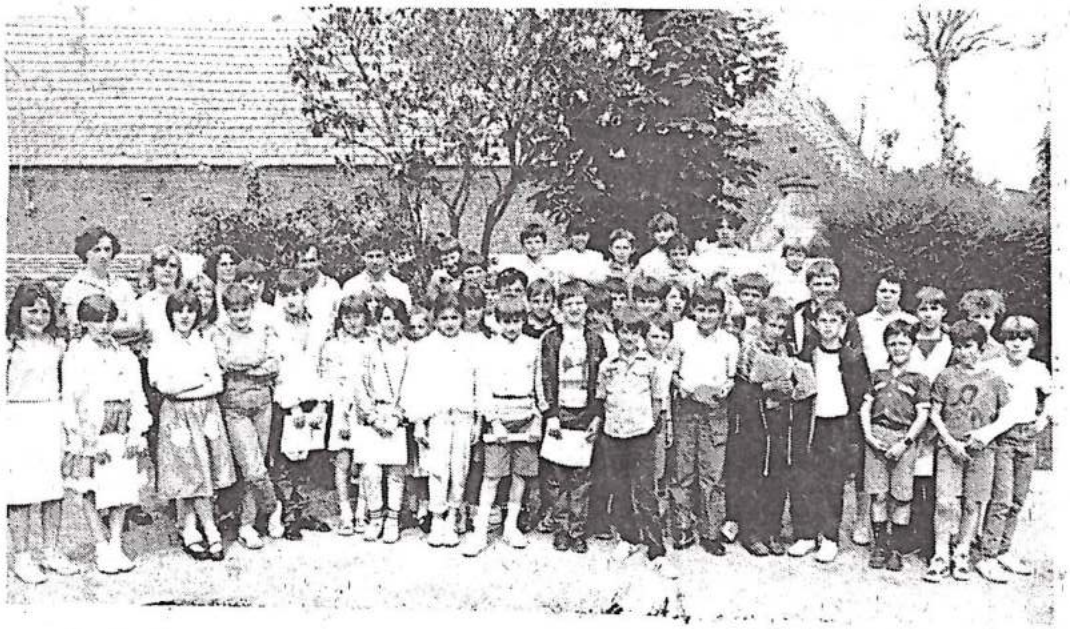

les enfants du CM2 de BASLY et de la Commune de WALFF (Bas-Rhin)

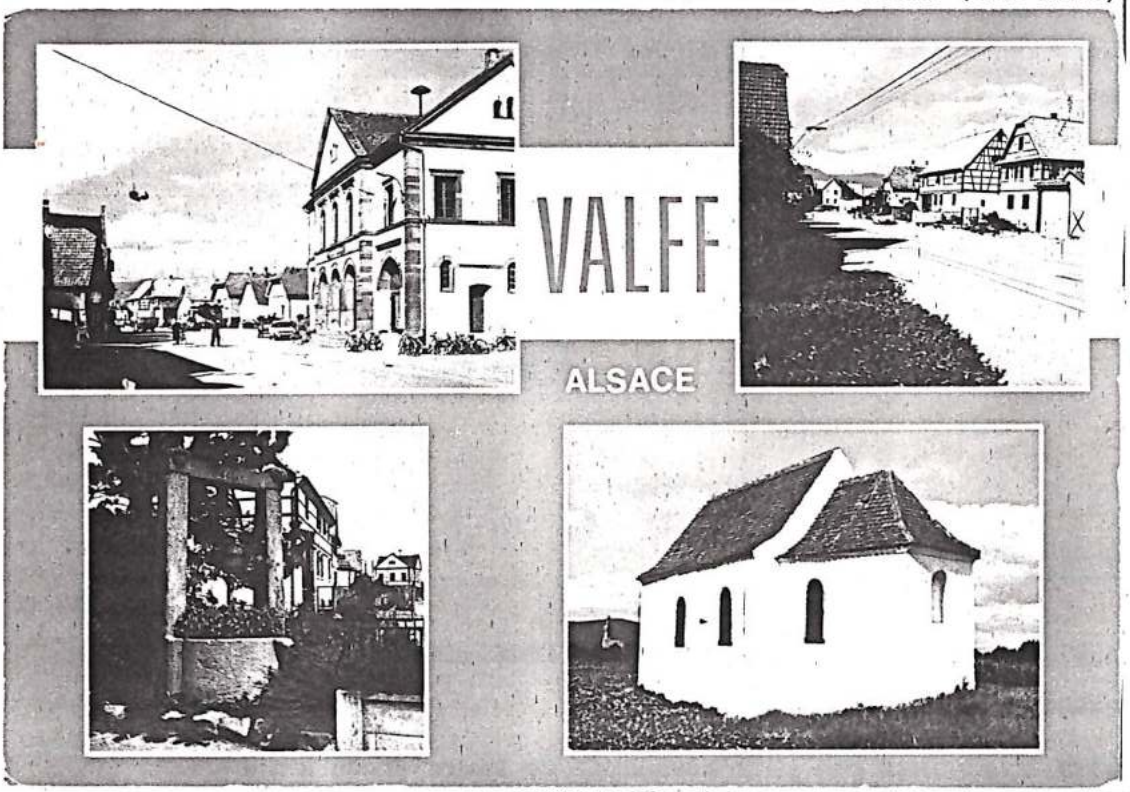


Les vingt-six élèves des classes de CM1-CM2 de Mme Coyard, après s'être rendus en Alsace courant mai, ont à leur tour invité leurs correspondants de la commune de Walff, près de Strasbourg. Ils sont donc vingt-et-un élèves, accompagnés de leur instituteur, M. Wuest, qui appréhendent un nouveau milieu bien différent du leur, ceci pendant cinq jours. Pour la plupart d'entre eux, ce sera la découverte de la mer, omniprésente bien sûr dans les excursions proposées, tant sur le plan géographique qu'historique (Ouistreham, Courseulles, Arromanches, Longues).

Cette rencontre est l'aboutissement d'un travail scolaire suivi tout au long de l'année ; elle n'aurait pu avoir lieu sans l'aide de la municipalité, de l'amicale, et surtout des familles qui ont réservé un accueil chaleureux à tous ces enfants.

L'aspect pédagogique, quoiqu'important, n'est pas la seule finalité d'un tel échange, il faut aussi y associer la joie des enfants, l'intensité des préparatifs et aussi les émotions et souvenirs pour tous.

Pour la première journée, le groupe a été accueilli à la mairie par Mme Lemarchand, maire, qui leur a souhaité la bienvenue.

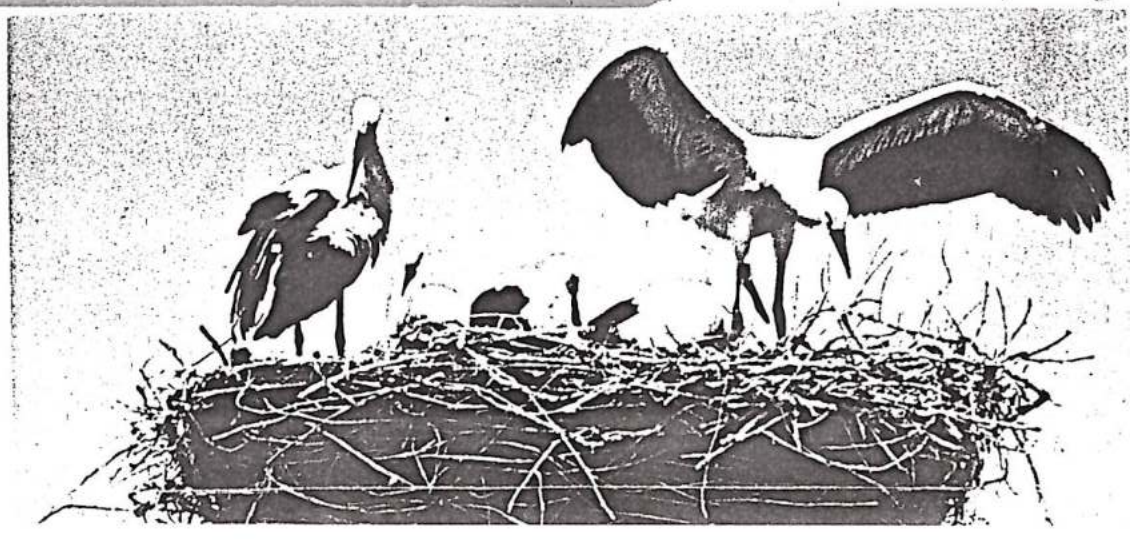

# -LA VIE ASSOCIATIVE-

## L AMICALE de BASLY.-

Voici 1986. Une nouvelle année commence. L'Amicale vous souhaite à tous et à toutes une excellente Année, qu'elle vous apporte travail, bonheur, santé.

A l'Amicale nous souhaiterons que les succès des années précédentes se confirment. Il faut maintenir le niveau des activités et animations organisées pendant l'année. Pour cela il faudra rester vigilant, et nous comptons sur une participation plus intense de tous les habitants de notre Commune.

D'autres activités pourraient voir le jour (photo, micro-informatique, atelier cuir, couture). Si vous avez des compétences dans l'une ou l'autre de ces activités, contacter l'un des animateurs que vous connaissez, faites-lui part de vos idées et suggestions et rejoignez-nous.

A tous et à toutes, l'Amicale vous souhaite une excellente Année.

Le Président,
J.Luc LENY.

## ASSOCIATION SPORTIVE de BASLY.-

Cette année l'effectif "SENIORS" (41 licenciés) notamment est en augmentation.

CADETS et MINIMES ont pu s'adonner à ce sport grâce à une entente avec LANGRUNE-s/MER. L'ambiance y est parfaite.

PUPILLES, POUSSINS, DEBUTANTS sont toutjours présents et font pour certains des exploits.

.../...

Le classement en mi-saison ;

- 1 A : 4ème 1 B : 3ème
- CADETS : 1er MINIMES : 2ème
- PUPILLES : 8ème - en 3ème série pour le printemps qui est plus de leur niveau, vu l'âge cette année pour presque tous d'entre eux,
- POUSSINS : 5ème - 3ème série, toujours pour le championnat de printemps,
- DEBUTANTS : 1er ou 2ème en superbe forme.

Cette année l'A.S. BASLY a organisé pour les jeunes une sortie au Parc des Princes - "CAEN-R.C.PARIS",

Le 17 Novembre grand succès pour la soirée "Choucroute".

<u>En prévision</u> :

- TOURNOIS : les 3 jeunes, fin Mai
= MINIMES, CADETS,
= Inter-quartiers, nouvelle formule.

Concours de TAROT Fin Mars

Le Président, Jean-Marie LORPIN et les Membres du Bureau font appel, dès à présent à des Dirigeants pour la saison I985-86.

Les jeunes suceptibles de jouer à BASLY pourront se faire connaître assez tôt, ceci pour toutes les catégories.

Pour tous renseignements, M. Jean-Marie LORPIN, Mme MARIE Annie, Melle LORPIN Monique sont a votre disposition.

BONNE ANNEE A TOUTES ET A TOUS.

-o-o-o-

CLUB "LE TEMPS DE VIVRE"

D'abord merci à tous ceux qui en lots ou en espèces nous aident à préparer notre belote qui a été retardée mais qui va avoir lieu prochainement, vous en serez avertis.

Cette année nous avons fait de petits voyages. En effet notre club diminue et la dernière fois il nous manquait encore trois personnes retenues par la maladie.

Nous sommes allés, fin Septembre, faire un voyage historique visiter les plages du débarquement.

Partis sous un temps magnifique, nous arrivions au Cimetière Américain de St Laurent que certains ne connaissaient pas, la Pointe du Hoc rappelant de bien tristes souvenirs en pensant à tous ceux, amis ou ennemis qui sont tombés dans ce lieu si difficile à approcher.

Etant donné que nous n'avions pas fait suivre le panier, il a bien fallu se restaurer. Ce que nous avons fait à GRANDCAMP, face à la mer qui était si belle en cette fin de Septembre.

Retour après avoir appris beaucoup de choses sur la pêche à la coquille St Jacques auprès de marins qui partaient à cette pêche le 1er Octobre.

Nous nous sommes également arrêté pour visiter le Cimetière Allemand de la CAMBE, un peu triste mais bien entretenu et comme le temps passe vite, nous sommes rentrés à Basly, heureux mais peinés de n'avoir pas été au complet.

En espèrant de nouveaux membres, le Club des Anciens vous souhaite Bonne et Heureuse Année.

La Présidente
Y. LORPIN.

Voyage organisé par le PAP.15 du Canton de Creully - Visite du Vieux ROUEN et de l'Abbaye de ST WANDRILLE le 14 Septembre 85

# - I N F O R M A T I O N  C I V I Q U E -

A NOTER

Les ELECTIONS LEGISLATIVES et REGIONALES se derouleront dans la Salle Polyvalente de l'Ecole Maternelle comprenant DEUX BUREAUX DE VOTE comme les textes en vigueur le prévoient.

1 BUREAU pour LES LEGISLATIVES
1 BUREAU pour LES REGIONALES

Vous aurez à vous prononcer pour les DEPUTES du CALVADOS, pour les REPRESENTANTS de la REGION à la PROPORTIONNELLE ; c'est-à-dire VOTE de LISTES COMPLETES sans panachage, sans ratture, sans addjonction de nom, pour éviter les bulletins nuls.

-o-o-o-